

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1077 Subvention (50.500 euros) et avenant n°4 avec l'association Théâtre aux Mains Nues – compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Théâtre aux Mains Nues ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et par Mme EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 50.500 euros, dont 40.000 euros au titre de l'aide au lieu, 8.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville et 2.500 euros sur proposition de la Mairie du 20 e arrondissement, est attribuée en 2014 à l'association Théâtre aux Mains Nues – compagnie des marionnettes Alain Recoing, 7, Square des Cardeurs 75020 Paris, pour le fonctionnement du Théâtre aux Mains Nues situé à la même adresse. 2014_04616 ; 19565.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 50.500 euros, sera imputée :
pour 50.500 euros sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°4 à la convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

